Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201081-20251218-D2025_31-DE

Mairie de Lanleff

République Française **Département COTES D'ARMOR**

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 11 décembre 2025

Nombre de membres :

En exercice :	10
Présent :	07
Nombre de suffrage :	09

Date d'affichage :

18/12/2025

Convocation envoyée par voie dématérialisée et par courrier :

04/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lanleff s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Josette CONNAN, Maire.

Étaient présents : Josette CONNAN, Audrey MORVAN, Daniel CRENAN, Annick LE MERRER, Adeline LEVEDER, Guy LE LAN et Ludovic LE CALVEZ

Absents excusés : Angélique LE MERRER, Jérémie COUET et Joël KERGADALAN,

Procurations : Angélique LE MERRER à Ludovic LE CALVEZ, Jérémie COUET à Audrey MORVAN

D2025_31 Frais scolaire Plehedel 2024-2025

Madame la Maire présente à l'assemblée la demande formulée par la commune de Plehedel concernant la participation aux frais de fonctionnement 2024-2025, à hauteur de 500 € par élève scolarisé.

La commune nous joint la liste des élèves concernés, un enfant n'habite plus la commune depuis au moins 2 ans donc Madame La Maire demande d'enlever cette participation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer à hauteur de 2 000 € aux frais de fonctionnement de l'école publique de Plehedel 2024-2025.

Fait et délibéré à Lanleff
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance
Daniel CRENAN

La Maire
Josette CONNAN

MAIRIE DE LANLEFF 22290

MAIRIE DE LANLEFF 22290